



# “Gouverner c'est faire croire”

Nicolas MACHIAVEL



© Philippe Millereau

# Et pendant ce temps là...

## Les chiffres parlent d'eux-mêmes

L'amélioration de notre pouvoir d'achat dépend de 4 facteurs : l'évolution du point d'indice, la retenue pour pension civile, les autres prélèvements sociaux (CSG et CRDS) et l'inflation. Mais ce que les technocrates de Bercy omettent de dire, c'est que 1 % d'augmentation du point d'indice représente près de 2 milliards d'euros sur les trois versants de la Fonction Publique (source : Cour des Comptes). C'est, par exemple, deux fois moins que le manque à gagner lié à la réforme de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

## Les droits du Foot, on encaisse !

C'est du pur « business », car cela rapporte bien sûr. La renégociation des droits TV, qui a écarté l'opérateur historique privé, va apporter 1,15 milliard d'euros (soit une inflation de 60%) par saison à ce sport, via un autre opérateur privé. La billetterie n'apportant que 15% des recettes des clubs, le modèle économique se devait donc d'être repensé par les acteurs économiques. La prochaine étape pourrait bien être l'immersion des GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple) dans la danse médiatique des droits et la mise sur pied des ligues privées façon NBA et consorts aux USA. Réfléchir, s'abstenir, on verra plus tard.

## L'UNSA dans l'action

Pendant la dernière manif Fonction Publique, nos camarades n'ont rien trouvé de mieux que de distribuer un calendrier des matches de la coupe du monde de foot 2018 en Russie. Pour illustrer sans doute le puissant slogan revendicatif qui accompagnait le document « L'UNSA, UN SYNDICAT DE RESULTATS ». Comprenez qui pourra !! Moi, cela m'a laissé pantois et dubitatif.

## MEXICO mais MAXICU et MAXICON

En pleine préparation pour le Mondial de football, 9 joueurs mexicains ont été épinglés pour une orgie sexuelle de 24 heures avec 30 prostituées. C'est consternant en soi, mais on atteint des sommets « himalayiques » de bêtise humaine, avec la déclaration du secrétaire général de la fédération mexicaine qui a indiqué que les joueurs concernés ne seront pas sanctionnés car (sic !), ils n'ont manqué aucun entraînement, « qu'un jour de congé, c'est un jour de congé » et que ce sont les risques qu'on prend avec la liberté.

[michel.rotenberg@snepfusu.net](mailto:michel.rotenberg@snepfusu.net)

## A QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

### Secrétariat SPORT :

- [mjs@snepfusu.net](mailto:mjs@snepfusu.net)  
01 44 62 82 32

### Responsable du secteur sport :

- **Gwénaëlle NATTER**  
[gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)

### Organisation du secteur sport :

- **Michel ROTENBERG**  
[michel.rotenberg@snepfusu.net](mailto:michel.rotenberg@snepfusu.net)  
06 88 96 21 30

### Établissements :

### CREPS - ECOLES NATIONALES - POLES RESSOURCES NATIONAUX

- **Dany BARBOZA**  
[dany.barboza@insep.fr](mailto:dany.barboza@insep.fr)
- **Jean KANAPA**  
[jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr](mailto:jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr)
- **Sébastien REMILLIEUX**  
[sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr)
- **Michel AUSTERLITZ**  
[michel.austerlitz@wanadoo.fr](mailto:michel.austerlitz@wanadoo.fr)

### Services (DR, DD) :

- **Pierre-Yves DORÉ**  
[pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr)
- **Gwénaëlle NATTER**  
[gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr](mailto:gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr)

### CTS :

- **Yvan DAVID**  
[ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr](mailto:ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr)

### Gestion des carrières et des personnels

#### Professeurs de sport :

- **Gwénaëlle NATTER**  
[gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr](mailto:gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr)

#### CTPS sport :

- **Yvan DAVID**  
[ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr](mailto:ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr)
- **Luc MARCHAL**  
[luc.marchal@drjscs.gouv.fr](mailto:luc.marchal@drjscs.gouv.fr)

#### Retraites :

- **Christine CHAFIOL**  
[christine.chafiol@snepfusu.net](mailto:christine.chafiol@snepfusu.net)

#### Santé :

- **Lionel DELBART**  
[lionel.delbart@snepfusu.net](mailto:lionel.delbart@snepfusu.net)



[WWW.SNEPFSU.NET/MJS/INDEX.PHP](http://WWW.SNEPFSU.NET/MJS/INDEX.PHP)

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Éducation Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

## SOMMAIRE

### News p.2

- Et pendant ce temps là ...
- A qui s'adresser au SNEP
- Le site du SNEP-FSU
- Crédit d'impôt : adhérer ça vaut le coût

### Édito p.3

### Échos des luttes p.4-5

- Dialogue social : vers la fin du paritarisme ?
- Les retraités en colère
- Le SNEP-FSU dans la rue pour défendre la fonction publique
- Le SNEP-FSU au Trocadero pour défendre l'EPS et le sport
- Le SNEP-FSU interpelle la ministre des sports
- Le SNEP-FSU défend le sport pour tous
- Gouvernance du sport
- Pôle éducatif
- Carrières et rémunérations
- Sauvetage de l'ENVS

### Actualités p.6-7

- PPCR : suites
- Agenda du SNEP-FSU
- Lettre ouverte à Laura Flessel

### Elections professionnelles p.8

- Quel enjeu !

### Dossier GOUVERNANCE DU SPORT p.9-14

- Vers une nouvelle gouvernance du sport
- La nouvelle gouvernance selon le ministère
- Un(e) ministre des sports bientôt sans ministère
- Le séminaire de Poitiers
- Le séminaire de clôture

### Actualités p.15-16

- Développer le sport pour tous ?
- Les Comités Techniques Ministériels (CTM) du printemps
- Droits TV dans le football

### JOP p.17

- Les JOP sont-ils bons pour le sport ?
- Un groupe de travail à l'Assemblée Nationale
- Au nom des sportives

### Corpo p.18-19

- Les CAP
- Indemnités des PTP

### Fiche de syndicalisation p.20



© Philippe Millereau

## EDITO

# Héritage des JOP 2024 : Non à la disparition du Ministère des sports !

Lors de l'attribution des jeux de 2024 à la France, il y a moins d'un an, qui aurait pu imaginer qu'on évoquerait aujourd'hui la disparition du Ministère des Sports ? Si certains avaient peut-être déjà cette idée en tête, les profs de sport et les CTPS ont majoritairement voulu croire à une embellie : le ministère allait sans doute se donner les moyens de ses ambitions ! Pour atteindre l'objectif des 80 médailles tout en développant le sport pour tous, il allait s'appuyer sur l'expertise technique et pédagogique de ses agents et renforcer le soutien aux projets associatifs des clubs, qui sont au cœur du dispositif.

Après un premier signal positif avec l'annonce de la revalorisation des carrières des PTP JS (PPCR), les mauvaises nouvelles se sont succédées : budget des sports en diminution, réduction des effectifs, retard dans les promotions à la classe exceptionnelle des PTP, baisse des crédits d'intervention et recentrage des priorités (les clubs ne sont plus soutenus pour leur activité de base qui consiste à organiser la pratique, les stages et compétitions, les formations).

S'en est suivie l'annonce de la création d'une agence pour le sport, avec une direction de la haute performance d'une part, et une direction du développement des pratiques d'autre part, ce qui laisse peu d'espoirs sur les missions qui pourraient rester dans le giron du ministère des sports. S'il ne reste que le régalién, à quoi bon conserver un ministère et une Administration spécifique ? Nul besoin d'experts techniques et pédagogiques pour faire du « contrôle », cette mission n'est d'ailleurs pas prévue dans nos statuts.

Pour autant, le nouveau modèle sportif sera-t-il plus efficace et efficient ? On peut en douter. Concernant l'objectif de médailles, est-il pertinent de changer l'organisation du sport français à moins de 2 ans des jeux de 2020 à Tokyo et 6 ans de Paris 2024 ?

Concernant le développement des pratiques, est-il judicieux de diminuer le soutien aux associations sportives pour recentrer les aides vers les activités libres et/ou commerciales ?

L'avenir nous le dira...

En attendant, reprenons des forces, le combat va se poursuivre dès la rentrée sur notre terrain spécifique, avec un SNEP-FSU renforcé (progression de la syndicalisation,) comme sur celui des luttes générales. Et pour défendre une société plus juste, il conviendra de voter pour le SNEP et la FSU lors des élections professionnelles de décembre 2018.

Bonnes vacances !



**Benoît HUBERT**  
secrétaire général



**Gwénaëlle NATTER**  
secrétaire nationale sport



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE



Gwen...  
CAS à la DRDJS...  
(Nancy)

Xyan DAVID

...  
...pole formations à l...  
...DRDJSOS Grand Est (Nanc)



CTM JS



CHSCT



Aurélie LATREILLE

## DIALOGUE SOCIAL : VERS LA FIN DU PARITARISME ?

Le gouvernement envisage une possible disparition des CHSCT (comités d'hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les Comités Techniques. La disparition des CHSCT

ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics, de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. Il a également l'intention de supprimer les compétences des représentants des

personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires), en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires.

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

A la FSU, nous refusons ces projets.

Pour faire respecter nos droits, signons massivement la pétition FSU « PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT » :

<http://www.fsu.fr/> Accueil > Nos Actions > Appels & Pétitions

## LES RETRAITÉS EN COLÈRE

Loin d'être des « nantis » de la « génération dorée », les retraités ne méconnaissent nullement la solidarité intergénérationnelle qu'ils pratiquent tous les jours dans leur entourage. Quand le gouvernement offre des milliards de cadeaux fiscaux aux grands patrons et aux plus riches, c'est aux retraités qu'il demande de compenser la baisse du pouvoir d'achat des salariés !

**Le 28 septembre 2017**, 80 000 retraités manifestaient contre l'annonce de la hausse de la CSG.

**Le 15 mars 2018**, 200 000 retraités ont exprimé le mécontentement et la colère de millions d'autres, face à cette ponction de CSG et exigé la revalorisation de leurs pensions.

Obligé de tenir compte de la force de ces rassemblements, le gouvernement a annoncé un allègement de CSG pour certaines personnes, imaginant qu'il ferait ainsi taire la colère de millions de retraités mécontents. Environ 100 000 ménages, dont le revenu fiscal de référence se situe juste au-dessus du seuil retenu pour cette augmentation (14 404 euros), seraient concernés. Comble du mépris : cette décision ne serait effective qu'en 2019 !

**Le 14 juin 2018**, une nouvelle journée nationale de manifestations décentralisées dans tous les départements a eu lieu.

Parallèlement, 9 organisations syndicales (dont la FSU) proposent à la signature une pétition exigeant qu'une loi de finances rectificative soit prise pour :

- annuler la hausse de la CSG pour tous,

- mettre fin au gel des pensions,
- décider de leur revalorisation.

Parce que nous sommes tous concernés, signons massivement cette pétition : [www.retraiteencolere.fr](http://www.retraiteencolere.fr)



## LE SNEP-FSU

## DANS LA RUE POUR DÉFENDRE LA FONCTION PUBLIQUE

Preuve que la situation est grave pour les services publics et les agents, c'est l'ensemble des organisations syndicales qui a appelé à la mobilisation le 22 mai. Dans la suite des actions du 10 octobre 2017 et du 22 mars 2018, les syndicats de la FSU étaient dans la rue pour défendre le modèle social français. ■

## LE SNEP-FSU

## AU TROCADÉRO POUR DÉFENDRE L'EPS ET LE SPORT

Le jour d'ouverture du Mondial de Football, le SNEP-FSU a « mouillé le maillot » pour mettre en avant ses revendications : « + d'EPS, + de sport scolaire, + de sport pour tous ». Face à des ministres qui, depuis leur entrée en scène, ont un discours prônant le développement de la pratique physique et sportive de tous, JOP Paris 2024 obligent, tout en organisant l'affaiblissement de l'EPS et du sport associatif, le SNEP-FSU a organisé des courses de relais pour revendiquer une augmentation du nombre de postes aux concours, des épreuves de natation sur le parvis pour dénoncer le manque de piscines et d'installations sportives, des pyramides humaines pour montrer que le travail en équipe permet d'atteindre des sommets, avant de conclure par un hakka revendicatif. Soutenue par la FSU ainsi que par des sportifs de renom tels qu'Emmanuel Petit (footballeur, champion du monde), Muriel Hurtis (sprinteuse, championne du monde), Louis Radius (médaillé paralympique 1500m), ou encore Faustine Merret (championne olympique en planche à voile), cette initiative fut une étape, joyeuse mais sérieuse, qui nous invite à ne rien lâcher... comme le SNEP-FSU a toujours su le faire ! ■



## LE SNEP-FSU INTERPELLE LA MINISTRE DES SPORTS

A l'occasion d'un déplacement de la ministre au CREPS de Talence (Bordeaux) le 24/05/18, les représentants du personnel Jeunesse et Sports ont demandé une audition. Un élu SNEP-FSU en a profité pour rappeler à Laura Flessel que, sans « Jeunesse et Sports », elle n'aurait pas eu le parcours (sportif, personnel, politique) qu'on lui connaît, avant de lui présenter nos principales revendications pour le sport et les personnels JS. ■

Pour plus d'infos : lire l'article p 7

## LE SNEP-FSU DÉFEND LE SPORT POUR TOUS

Saisi par le Premier Ministre pour faire des propositions permettant de favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a écouté avec attention les propositions du SNEP-FSU qu'il a reçu le 16/05/18. ■

Pour plus d'infos : lire l'article p 15

## GOUVERNANCE DU SPORT

Le SNEP-FSU a enfin été invité à participer aux travaux sur la gouvernance du sport. Il s'est inscrit sur la thématique des cadres techniques lors du séminaire de Poitiers consacré aux « moyens » (01/06/18), sur la question des « politiques éducatives » lors du séminaire de Caen (26/06/18) et a assisté au séminaire de clôture des travaux le 10/07/18 à l'INSEP. ■

Pour plus d'infos : lire les articles p 9 à 14

## PÔLE ÉDUCATIF

Invité par le ministre de l'Education Nationale à une réunion de travail le 10/07/18, le SNEP-FSU lui a fait part de ses arguments pour la création d'un pôle éducatif interministériel. ■

## CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Le SNEP-FSU continue d'intervenir pour faire aboutir PPCR (textes sur la classe exceptionnelle) et la revalorisation des indemnités des PTP JS, notamment celles des néo titulaires et des agents ayant muté dont le montant reste plafonné à 80% du taux moyen. ■

Pour plus d'infos : lire les articles p 6 et p 19

## SAUVETAGE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES



Suite aux actions menées contre la fermeture de l'école, le ministère des sports a annoncé que l'ENVS/N resterait un établissement public. Lors d'un point d'étape organisé au ministère le 25 mai 2018, en présence de certains personnels de l'École (invités par FSU, CGT, CFDT), nous avons appris que les 3 pistes envisagées recentrent l'École sur le développement des missions d'expertise (haut niveau, formations aux métiers du nautisme, recherche et développement en voile et sports nautiques). Apparemment, le rapport d'audit pointe l'unicité de l'École et reconnaît ses capacités d'expertise et de développement. Cependant, le Ministère s'ingénie à répondre au référé de la Cour des Comptes, en réduisant les effectifs de 60 à 48 (cette réduction est en contradiction avec le plan d'action 2018/2024, élaboré par l'ENVS/N qui fixe les besoins humains à 52 agents) et en externalisant des fonctions support. Le sauvetage de l'école est donc envisagé par le seul prisme de la rentabilité économique...

Pour le SNEP-FSU, d'autres pistes existent : travail avec les autres Écoles Nationales et l'INSEP (pour mettre nos établissements nationaux dans une même dynamique) ou encore rapprochement avec l'université. L'INSEP a déjà des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche ; ces liens sont fondamentaux pour développer les sciences et techniques en sport, y compris dans les applications pour l'industrie.

Quel que soit le projet qui se dessine, le SNEP-FSU milite pour que les personnels de l'École soient pleinement associés et que le projet soit présenté dans une instance officielle : le CTM JS. À suivre... ■



## SUITES...

### La classe exceptionnelle des PTP JS : dans les mains du 1<sup>er</sup> ministre

Alors que les premières nominations pour l'accès à la classe exceptionnelle devaient intervenir le 01/09/17, aucune promotion n'a eu lieu à ce jour et certains collègues, qui auraient pu en bénéficier, sont partis en retraite entre temps...

En l'absence d'accord entre la DRH et la Fonction Publique, sur les fonctions permettant de candidater à la classe exceptionnelle au titre du 1<sup>er</sup> vivier et sur le nombre de promotions possibles (ratios), la DRH indique que le cabinet de la ministre des Sports a sollicité, en juin, un arbitrage du Premier Ministre.

Si les textes sont publiés pendant l'été, la DRH lancera la campagne à la rentrée (dossiers individuels à faire remonter) et organisera les CAP correspondantes à l'automne, afin de procéder aux promotions avant la fin de l'année !

### Les RDV de carrière

Le système de notation annuelle (profs de sport) ou d'entretien professionnel (CTPS) disparaît ; l'évaluation des PTP se fera désormais au cours de 3 RDV de carrière. La DRH a convié les élus

du personnel à une réunion, le 12 /06/18, pour travailler sur l'arrêté et les grilles d'évaluation.

Ces RDV se feront avec le supérieur hiérarchique direct, c'est-à-dire celui qui « organise et contrôle régulièrement l'activité de l'agent » selon la DRH. L'ensemble des syndicats a rappelé que les PTP sont sous la seule autorité hiérarchique du directeur, qui signe la lettre de missions (CTS) ou le contrat d'objectifs (CAS et FOR) proposé par l'agent.

Concernant les projets de grilles d'évaluation préparées par la DRH, le SNEP-FSU a relevé l'absence de certaines fonctions (EX : les CAS exerçant des missions de conseil/expertise/développement avaient été « oubliés ») et l'incongruité à vouloir à tout prix différencier les PS des CTPS. Le SNEP-FSU a donc proposé une grille unique pour tous les PTP, se basant sur les « compétences », transversales et spécifiques, que tout PTP est censé acquérir. Pour la transparence, la justice et l'équité de traitement de tous les agents, espérons que nos propositions seront prises en compte !

Gwénaëlle NATTER

## AGENDA DU SNEP-FSU

05/04/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018"	19/06/2018	réunion de travail MJS sur l'avenir de l'ENVS
05/04/2018	réunion de travail MJS sur l'avenir de l'ENVS	20/06/2018	sous-commission sport de la CPC aux métiers du sport et de l'animation
05/04/2018	réunion du comité de veille JOP 2024 par le SNEP	21/06/2018	CAP des profs de sport hors classe (reconvoquée/12 avril)
05 et 06/04/18	SNEP groupe égalité	21/06/2018	CAP mouvement des professeurs de sport et CTPS (boycottée par le SNAPS)
06/04/2018	CTM J&S	21/06/2018	audition / parlementaires "dvpt pratique sportive tout au long de la vie"
06/04/2018	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport	25/06/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport"
11/04/2018	CTM J&S commun AS (reconvoqué/27 mars)	25/06/2018	réunion de travail FSU élections professionnelles 2018
12/04/2018	CAP des PS hors classe (boycottée par le SNAPS)	26/06/2018	séminaire gouvernance du sport à Caen
23/04/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport"	29/06/2018	CAP des professeurs de sport et CTPS mouvement (reconvoquée/21 juin)
16/05/2018	audition / CESE "dvpt sport pour le plus grand nombre"	29/06/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018"
17/05/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport"	02/07/2018	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
25/05/2018	CETP des CTP sport (liste d'aptitude)	03/07/2018	CAP des profs de sport (boycottée par le SNAPS)
25/05/2018	CAP des CTPS sport (boycottée par le SNAPS)	03/07/2018	CAP des PS commission disciplinaire (boycottée par le SNAPS)
25/05/2018	CTM J&S	du 04 au 06/06/18	seminaire de la direction nationale du SNEP-FSU
25/05/2018	réunion de travail MJS sur l'avenir de l'ENVS	10/07/2018	rencontre avec le ministre de l'Education Nationale (Blanquer)
28/05/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018 vote électronique"	10/07/2018	séminaire gouvernance du sport à Paris (INSEP)
31/05 et 01/06/18	SNEP groupe sport national	11/07/2018	CAP des CTPS sport liste d'aptitude (reconvoquée/25 mai)
01/06/2018	séminaire gouvernance du sport à Poitiers	11/07/2018	CETP des CTP sport (hors classe) boycottée par le SNAPS
04/06/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018"	11/07/2018	CAP des CTPS sport hors classe (boycottée par le SNAPS)
06/06/2018	réunion élections professionnelles 2018 FSU, SNEP et EPA	11/07/2018	CAP des profs de sport (reconvoquée/03 juillet)
12/06/2018	réunion de travail MJS PPCR (RDV de carrière)	12/07/2018	rencontre bilatérale avec la secrétaire générale des ministères sociaux
14/06/2018	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport	12/07/2018	CAP des PS commission disciplinaire (reconvoquée/03 juillet)
14 et 15/06/18	conseil délibératif national du SNEP	13/07/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport"
18/06/2018	réunion "élections professionnelles 2018" avec la CGT à l'INSEP	17/07/2018	SNEP groupe sport national
19/06/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport"	18/07/2018	réunion de travail MJS PPCR (RDV de carrière)





# LETTRE OUVERTE À LAURA FLESSEL

## Chère Laura Flessel,

Comme tant d'autres Français, nous, fonctionnaires du Ministère des Sports, avons vibré devant vos exploits du temps où vous glaniez des titres aux championnats d'Europe et du monde ou encore aux Jeux Olympiques.

Nous avons d'autant plus suivi votre parcours que, de la Guadeloupe à l'INSEP, vous êtes clairement le fruit de ce que notre administration a pu générer de meilleur, en vous permettant notamment de vous réaliser en tant que sportive mais, plus encore, en contribuant à votre construction identitaire à travers l'expérience que vous avez pu retirer de votre passion et du partage de celle-ci.

Vous êtes-vous jamais posé la question de savoir finalement quels rôles ont joué les fonctionnaires du Ministère des Sports dans votre parcours ?

De l'aide à la création de votre premier club en Guadeloupe en passant par la formation des bénévoles qui faisaient naître en vous cette passion de l'escrime ;

Des choix de financer ou non des équipements et du matériel sportifs au soutien pour l'organisation des championnats d'où vous ramenez vos médailles ;

De la formation technique et pédagogique de vos maîtres d'arme à vos entraîneurs de l'INSEP ou de l'équipe de France ;

Du financement de vos déplacements pour les compétitions à l'attention portée à votre insertion professionnelle ou à votre santé ;

À tous les instants de votre carrière sportive et, finalement, une grande partie de votre vie, des conseillers d'animation sportive (CAS), des formateurs de CREPS, des conseillers techniques sportifs (CTS) et/ou des entraîneurs nationaux ont été présents sur votre chemin, directement ou indirectement, pour vous permettre de devenir, au moins en partie, celle que vous êtes aujourd'hui.

Au moment de votre nomination, nous nous sommes tous réjouis car nous imaginions évidemment que, compte tenu de votre parcours, vous auriez à cœur de défendre les missions et les effectifs de cette maison qui est la vôtre, malgré les promesses de campagne du candidat Macron, visant la disparition de 120 000 fonctionnaires.

Aujourd'hui, on évoque la disparition pure et simple du ministère des sports et la création d'une agence.

[...]

Chère Laura Flessel, nous ne pouvons pas croire que vous serez la fossoyeuse d'une administration à laquelle vous devez tant. Il n'est pas trop tard pour que vous en preniez conscience afin d'éviter le démantèlement de cette belle maison, de ses moyens d'action et de ses missions fondamentales qui doivent rester, avant tout, éducatives et humanistes.

Luc NIKONOFF

Lettre tirée de la déclaration du SNEP-FSU de Nouvelle-Aquitaine à la ministre le 24 mai 2018.

Pour retrouver l'intégralité du texte : <http://www.snepsfu.net/mjs/index.php> > **Communications** > **Les lettres**



SNEP  
F.S.U.

## QUEL ENJEU !

En décembre 2018, tous les fonctionnaires seront appelés à désigner leurs représentants dans les « instances de dialogue social » ; le SNEP et la FSU y présenteront des listes.

Le SNEP est un syndicat de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui regroupe les personnels exerçant leur activité dans les secteurs de l'éducation physique et du sport dans différents ministères (Education Nationale, Enseignement Supérieur, Jeunesse et Sports, Agriculture, Affaires Etrangères, ...).

A Jeunesse et Sports, il représente les professeurs de sport et les CTPS sport dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) des professeurs de sport et des CTPS, où sont traitées les questions « corpo » (mutations, promotions, conflits, ...)

Dans les comités techniques (CT), qui sont consultés sur les questions d'organisation des services et établissements, les effectifs, les indemnités, etc., le SNEP fait liste commune avec les autres syndicats de la FSU pour porter la voix des différents métiers JS (CEPJ, inspecteurs, administratifs, ouvriers)

**Au moment où sont remis en cause les services publics, les missions et le statut des fonctionnaires, le paritarisme, la solidarité :**

Qui défend  
tous les PTP  
sans hiérarchiser  
leurs affectation  
ni leurs missions ?

La  F.S.U.

Qui lutte contre  
les suppressions  
drastiques des moyens  
(humains et financiers)  
à JS ?

La  F.S.U.

Élections  
professionnelles  
2018  
VOTEZ

  
F.S.U.

Qui revendique  
le progrès social pour  
tous (retraites, presta-  
tions sociales, etc.), dans  
une société plus juste et  
plus égalitaire ?

La  F.S.U.

Qui milite  
pour reconstruire  
un véritable réseau JS  
(ministère, services JS,  
établissements,  
fédérations) ?

La  F.S.U.

Qui promeut  
le développement du sport  
sous toutes ses formes  
(professionnelle, haut niveau,  
amateur, loisir, scolaire, ...),  
et dans les différents cadres  
de pratiques (en club ou hors club,  
à l'école, en entreprise, ...) ?

La  F.S.U.



# VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

## CONTEXTE

**Action Publique 2022** : les conclusions - trop explosives (EX : suppression du ministère des sports) - ne devraient finalement pas être publiées mais transmises à chaque ministère pour leur mise en œuvre.

**- Métiers, parcours et organisation territoriale (groupe de travail Bouchout qui a eu lieu au printemps)** : le rapport, bien que finalisé il y a plusieurs mois, n'a pas encore été transmis aux organisations syndicales. Pour rappel, le SNEP-FSU avait

adressé différentes contributions => cf. dossier central « sauver le ministère » du précédent bulletin sport (avril 2018).

**Selon le cabinet du Ministère des Sports, 2 propositions ont été retenues pour être « expertisées » :**

**- au niveau national** : la possibilité de rattachement à la DRH du MENSUR (Education Nationale) des PTP JS.

**- au niveau territorial** : la « régionalisation » des PTP (rattachement administratif pour que tous les PTP sport dépendent du seul Ministère des Sports) dans une structure à déterminer.

**- Performance 2024** : le rapport Onesta a été rendu public.

**- Gouvernance du sport** : 6 séminaires associant le ministère, le mouvement sportif, les collectivités et d'autres acteurs sont organisés, mais sans les syndicats qui représentent les personnels JS (SNEP-FSU finalement invité à 2 séminaires) => un certain nombre de documents figurent sur le site du ministère : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Zoom-sur/article/Concertation-sur-la-gouvernance-du-sport>

Le 15 mai dernier, le COPIL a communiqué sur le schéma qu'il envisage pour la gouvernance du sport.

**- Gouvernance et organisation du Ministère** : la Direction des sports réunit régulièrement les syndicats des personnels JS mais communique peu d'éléments et ne répond pas aux questions posées. Les informations évoluent d'une fois sur l'autre. La dernière réunion est prévue le 10 septembre 2018, elle devrait aborder les missions et l'organisation de l'État à l'échelon déconcentré, au regard des enjeux Action Publique 2022. ■

## LES 4 SCÉNARIOS ENVISAGÉS

**N°1 Continuité** : amélioration du modèle actuel une gouvernance concertée sous la responsabilité de l'État des compétences qui restent « enchevêtrées ».

**N°2 Rupture** : transfert des compétences et financement au mouvement sportif.

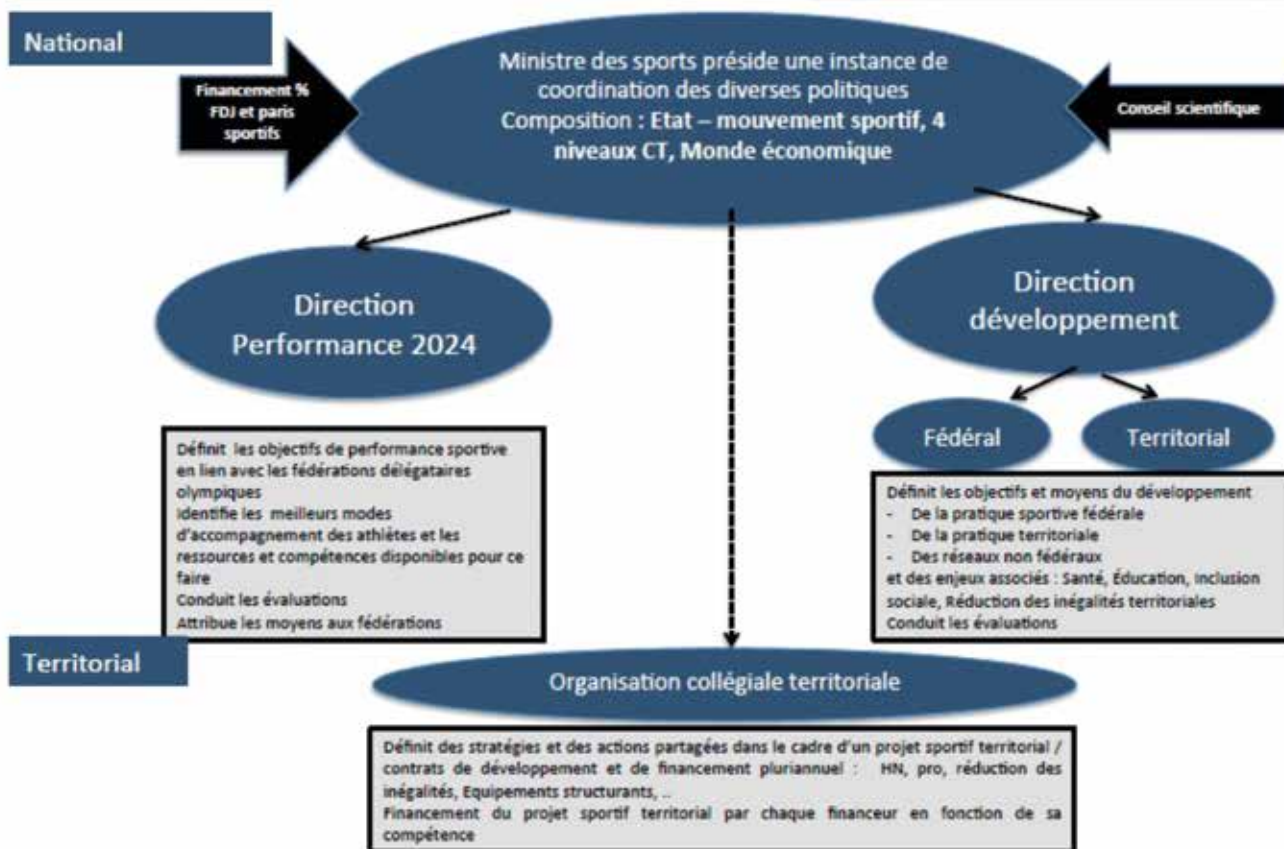
**N°3 Décentralisation du développement du sport aux collectivités territoriales** : compétences séparées ou complémentaires. L'État

et le mouvement sportif ont en charge le haut niveau et la performance, les CT ont en charge le développement de la pratique.

**N°4 Gouvernance partagée à responsabilités réparties** : une co-construction sur les compé-

tences partagées.

Sur la base d'un diagnostic uniquement à charge, concluant à « une organisation complexe et peu efficace », ce que les syndicats ont contesté, c'est sur le 4<sup>e</sup> scénario que les travaux sont engagés. ■



COPIL du 15 MAI 2018

# LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT SELON LE MINISTÈRE...

Depuis l'annonce, par voie de presse, de la création d'une agence pour le sport, le Ministère réunit régulièrement les élus du personnel. Mais pour quoi faire ? Il communique peu d'informations et ne répond pas aux questions. Faisons le point.

## Informations communiquées par le ministère des sports

### Deux ambitions fortes :

- Augmenter la performance des sportifs français : 80 médailles aux JOP de Paris 2024.
- Développer la pratique sportive : + 3 millions de nouveaux pratiquants d'ici 2024.

### Une finalité :

La mise en place d'une gouvernance partagée à responsabilités réparties.

Au niveau national : création d'une structure permettant de garantir la collégialité nécessaire à la construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun des acteurs du sport : l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique.

La structure affectera les crédits à 2 grandes politiques :

- La performance olympique, soutien aux sportifs, fédérations et territoires.
- Le développement de la pratique sportive à travers le soutien au sport fédéral, le soutien aux réseaux nationaux non fédéraux, et aux territoires.

Au niveau territorial : mise en place d'un dispositif de concertation associant les acteurs du sport au niveau territorial sur la définition de projets sportifs territoriaux.

### Objet de la structure :

« structure partenariale nationale ayant surtout vocation à répartir des financements » (17/05/18).

« instance de coordination des politiques sportives » (19/06/18).

### Organisation :

2 directions : « haute performance » et « développement des pratiques » dont la composition pourrait varier d'une direction à l'autre : 30% État / 30% mouvement sport / 30% collectivités / 10% monde économique pour le développement des pratiques ; pas de % annoncés pour la haute performance à ce jour, mais l'État serait majoritaire => seul point qui diffère par rapport aux annonces du COPIL.

### Déclinaison territoriale :

« uniquement une instance nationale » (réunion du 17/05/18).

« des déclinaisons au niveau régional » mais qui n'auraient pas forcément d'impact sur les personnels DR/DD/CREPS (réunion du 19/06/18).

### Missions :

#### Structure Haute Performance :

- Elaboration de la stratégie nationale olympique et paralympique.
- Accompagnement des fédérations, des équipes techniques et des athlètes médaillables, en apportant des réponses opérationnelles, immédiates et de proximité aux difficultés rencontrées.
- Production de connaissances dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives pour alimenter la stratégie.

#### Structure Développement des pratiques :

- Définition d'une doctrine d'action collégiale partagée entre l'État, les collectivités, le mouvement sportif et le monde

de l'entreprise dans le champ du développement et de l'accès aux pratiques sportives.

- Accompagnement des acteurs fédéraux sur la base de leur projet sportif fédéral et accompagnement spécifique des territoires et des publics, en intégrant l'impératif de réduction des inégalités d'accès des publics fragiles et des territoires carencés.

### Direction des sports (ministère) :

Centrée sur des métiers régaliens nécessaires à l'élaboration d'une stratégie d'État (stratégie/contrôle-sécurité/régulation), il lui resterait les missions suivantes :

- Définition de la stratégie nationale et internationale de l'État.
- Conception des politiques publiques interministérielles du sport.
- Observation et analyse.
- Elaboration des textes législatifs et réglementaires.
- Inspection et contrôle.
- Prévention / sécurité des pratiquants.
- Tutelle des opérateurs du sport du Ministère.
- Relation institutionnelle et partenariale, expertise / conseil.
- Certification, homologations (formations, équipements).

### Personnels impactés :

Une partie de la Direction des Sports, de l'INSEP (MOP) et le CNDS => moins de 50 agents !

Si on s'en tient à ces informations, on pourrait imaginer qu'il s'agit d'une sorte de CNDS bis, aux compétences étendues au sport de haut niveau. On pourrait aussi imaginer un fonctionnement du type agence du service civique. Dans les 2 cas, l'impact sur les personnels serait minime, ils continueraient à exercer dans des services JSCS, en CREPS ou en fédérations, sur la base d'orientations décidées collégialement. Pour résumer : la stratégie serait définie par l'Agence, les mises en œuvre sur le terrain continueraient à se faire par les acteurs actuels !





Mais ce scénario est peu vraisemblable au regard des orientations présidentielles et des réductions imposées avec CAP 2022. De plus, pourquoi organiser autant de (pseudo)concertations si rien ne va changer ou presque ?

## QUESTIONS ET INCOHÉRENCES RELEVÉES PAR LE SNEP-FSU

### Statut de l'agence :

établissement public administratif ou groupement d'intérêt public ?

La structure juridique conditionne les règles RH. Par exemple, dans un cas, on peut y affecter directement des fonctionnaires (en position normale d'activité), tandis qu'il faut passer par des détachements sur contrats ou des mises à disposition dans l'autre. De même, les règles de gestion des contractuels diffèrent.

De plus, si le GIP est retenu, on ne peut pas parler de « réorganisation » mais de « restructuration », avec un accompagnement RH particulier (dont primes).

### Organisation et fonctionnement :

Qui représentera les collectivités ? Il n'existe aucune structure nationale pouvant engager les Régions, Départements ou Communes, il y a juste des associations d'élus.

Pourquoi faire entrer le monde économique ? S'agit-il de syndicats d'employeurs, de banques et/ou d'entreprises ? Où se trouvent les PTP (CTS, CAS, FOR) dans la nouvelle organisation ?

Quel lien avec le Grand INSEP et les CREPS + écoles nationales ? Quel fonctionnement avec les services DR/DD ?

S'il ne s'agit pas uniquement d'une instance de décision et que la structure ressemble à une agence régionale de santé, qui va travailler aux côtés des PTP sport ? Des élus associatifs ou des salariés des CROS/CDOS ? Des élus de collectivités ou des fonctionnaires territoriaux ? Qui représentera le monde économique ?

### Financements :

Est-ce que tous les partenaires viendront alimenter un pot commun ? Ou bien vont-ils uniquement répartir les crédits d'État, alimentés par des taxes et prélèvements à (re)définir ?

### Missions :

Qu'est-ce qu'un pratiquant sportif et comment en mesurer le nombre ?

Si on voit bien ce qu'est la pratique fédérale, que signifie la « pratique territoriale » qui serait soutenue par la structure nationale ? S'agit-il de financer le sport organisé par les collectivités ? Et com-



© Jean-Marie Hervio - KMSP

ment développer la pratique sportive dans des réseaux non fédéraux ? S'agit-il de pratiques libres et/ou commerciales ?

Dans les missions qui ne seraient pas dévolues à l'agence, que deviennent les formations aux métiers du sport et l'emploi ?

Si le ministère conserve uniquement la stratégie et le régalié, à quoi bon conserver des personnels techniques et pédagogiques ? Un bureau en préfecture avec des agents contrôleurs de catégorie B suffit...

### Personnels impactés :

La plupart des CAS, CTS et PTP en CREPS interviennent sur le sport de haut niveau et/ou le sport pour tous. A partir du moment où l'agence s'en occupe, ce sont donc presque tous les agents du ministère qui sont potentiellement concernés

par cette agence, et pas une cinquantaine !

Le SNEP-FSU est très attaché au statut de fonctionnaire, seul garant de l'intégrité et de l'indépendance pour développer des politiques sportives ambitieuses et égalitaires sur tout le territoire. Si, en matière de haute performance, l'apport de compétences extérieures peut constituer un atout, cela ne saurait justifier la transformation de tout le modèle sportif français, qui a par ailleurs fait ses preuves !

Le SNEP-FSU continue d'intervenir pour valoriser la plus-value des professeurs de sport et CTPS et défendre leurs missions techniques et pédagogiques, au sein d'un pôle éducatif interministériel à créer. ■

Gwénaëlle NATTER



# UN(E) MINISTRE DES SPORTS mais avec une agence nationale auto

## Alea jacta est...

Le sort du ministère et d'une mission nationale de service public du « Sport » a été définitivement scellé par un arbitrage jupitérien actant un new deal avec le mouvement sportif, vers un nouveau modèle de gouvernance.

Ce new deal répond de l'engagement de la campagne présidentielle et « ce qui a été dit doit être fait » (parole macronienne), que l'on soit d'accord ou pas, cela ne se discute plus.

Le nouveau modèle du sport français vient de naître... La question sera de savoir, dans la perspective des JOP de Paris 2024, s'il est bien né... Les artisans de cette transformation seront jugés sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés à 80 médailles et à une augmentation de 3 millions de pratiquants.

## Acte de fin programmée de l'identité, de l'histoire et de la culture Jeunesse et Sports

L'identité Jeunesse et Sports est née d'une volonté politique d'après-guerre, pour permettre à la jeunesse et au plus grand nombre, de retrouver une culture sociale partagée, à travers l'éducation physique et sportive et l'éducation populaire. Parce qu'elle était d'utilité publique au service de l'intérêt général, cette politique était portée par les moyens de l'État, répondant d'une mission d'éducation nationale et d'égalité des chances.

## Les actes manqués

### 1 L'harmonisation des règles communautaires

L'État français et son modèle social résistent de moins en moins à la pression de la Communauté Européenne de libéraliser les secteurs d'activité portés, en partie par le monde économique, au nom de la libre concurrence... comme on peut le voir aujourd'hui, avec le secteur des transports ferroviaires.

Il en va de même pour le secteur du sport où la France tient d'un fil encore, une politique publique que l'Europe a toujours souhaité voir disparaître, pour permettre notamment la libre circulation des personnes travaillant dans ce secteur, au sein de la communauté.

Combien de temps encore la France pourra règlementer la profession d'éducateur sportif, alors que les autres pays membres ont délégué à leurs branches professionnelles la formation des cadres sportifs ? C'est certainement ce que la branche professionnelle sport et les fédérations souhaiteraient voir se réaliser en France. D'ailleurs, elles ont déjà commencé à le faire, en créant les CQP et en négociant des passerelles de plus en plus conséquentes entre les Brevets Fédéraux et les Diplômes d'État.

Au nom de la souveraineté nationale, le traité de Lisbonne exonérait du retrait des politiques publiques certains secteurs re-

latifs à la sécurité nationale, à la défense, à la justice et à l'éducation.

La France aurait pu faire valoir sa souveraineté en inscrivant comme politique prioritaire d'éducation, sa politique Jeunesse et Sports. C'est peut-être en partie ce qu'elle a fait, en réintégrant en 2017, le secteur Jeunesse au Ministère de l'Éducation Nationale, en laissant pour d'autres comptes le secteur Sport.

### 2 Erreur d'aiguillage dans l'interministérialité

En 2007, le pragmatisme remplace le Gaullisme, la sphère ministérielle rentre dans les affres de la modernisation des politiques publiques, c'est à dire de la réduction des dépenses publiques, du millefeuille administratif, des services, des missions et des effectifs. C'est la RéATE et la RGPP. L'État transfère une partie de ses compétences aux collectivités, externalise certaines de ses fonctions supports ou logistiques, mutualise les moyens en créant l'interministérialité. De par son histoire, le ministère Jeunesse et Sports aurait dû s'intégrer dans le périmètre interministériel du monde éducatif, avec le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Que nenni, si les personnels techniques et pédagogiques JS s'y voyaient bien, les emplois fonctionnels des services JS ne voulaient pas être placés sous l'autorité du Recteur. Après avoir tenté un rapprochement auprès du ministère de la culture qui a refusé, Jeunesse et Sport s'est retrouvé dans le périmètre des ministères sociaux avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

## Convergence d'intérêt

La MAP en 2012, par la réduction du nombre de régions de 22 à 13, et Action Publique 2022 en 2018, perpétuent l'œuvre engagée de destruction des services publics en surface et en effectif. La volonté présidentielle du CNOSF a enfin reçu son écho auprès de la volonté de réforme élyséenne qui voit, au travers de la transformation du modèle sportif français, une très belle voie de désengagement progressif de l'État du secteur SPORT, et in fine, une économie d'échelle substantielle. ■

120 000  
EMPLOIS  
SUPPRIMÉS  
SANS NUIRE À  
LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC ?

Ça ne serait pas du pipeau ?

Et vous croyez qu'on va avaler ces sornettes ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



# BIENTÔT SANS MINISTÈRE...

## ... en responsabilité partagée !!!

### Une agence pour remplacer à terme le ministère...

Avec la création de l'agence nationale du Sport, composée de ses deux directions PERFORMANCE et DEVELOPPEMENT, et de ses instances régionales, le Ministère des Sports a-t-il encore du sens à exister, vidé de ses deux principales missions de service public ? Comme cela a été souvent dit et redit par le Président du CNOSF en présence même de la ministre des sports : « à nous la gestion du sport, à l'État le régalién ».

Le nouveau modèle de gouvernance partagée acte déjà le désengagement de l'État, puisqu'il ne représentera plus que 30% dans la partition avec le mouvement sportif, les collectivités locales et le monde économique.

La première version du rapport « Action Publique 2022 », présentée en réunion plénière le 25 avril, annonce clairement, pour ne pas dire froidement, la fermeture du ministère des sports (Article du journal « Le monde » du 20 mai 2018).

Le scénario retenu par le COPIL pour la prochaine gouvernance du sport français est assez limpide, pour ne pas en déduire que la technostructure qui détricote notre ministère depuis 2007, va enfin arriver à son but.

Faut-il rappeler le projet de fusion des administrations centrales des ministères sociaux programmé pour 2019 ?

Quelle place existentielle restera-t-il à l'actuelle direction des sports, entre une administration centrale fusionnée et la nouvelle agence nationale du sport ?

Que vont devenir les pôles JS en DDI et en DR tenus par l'autorité préfectorale à une mission de contrôle et de réglementation, face aux agences régionales du sport appelées pour le moment « structures collégiales de concertation et de décision » ?

Si la proposition faite dans le rapport Bouchout sur « métiers, parcours et organisation territoriale », de rattacher administrativement les CAS affectés actuellement en DDI dans les DRJSCS est retenue dans le projet de réorganisation



© Philippe Millereau

des services territoriaux de l'État, ce sera pour quelles missions et sur quel rayon d'action ?

De quelle autorité hiérarchique et fonctionnelle dépendront les CTS, au regard de la direction performance de l'agence nationale du sport ?

Après de quelle autorité les établissements prendront ils leurs directives d'orientations en matière de sport de haut-niveau, de formation ou de développement des pratiques, au regard de la lettre de mission donnée au futur directeur de la structure Performance 2024 ?

### Un ministre des sports, il restera... OUI mais pour faire quoi ?

Le ministre des sports présidera les débats de l'agence nationale du sport... et représentera la France dans les événements sportifs nationaux et internationaux...

Le SNEP-FSU ne cesse d'alerter les représentants de notre ministère de tutelle sur le niveau de désespérance des personnes, dans les services comme dans les

établissements, face à la dégradation de leurs conditions de travail, depuis que le processus dit de « modernisation de l'État » a programmé le démantèlement structurel des services, la décomposition fonctionnelle des missions et le désengagement budgétaire.

### Le SNEP FSU a pour mandat de défendre avant tout le périmètre des missions statutaires des personnels techniques et pédagogiques dans le cadre :

- d'un ministère de plein exercice définissant ses propres directives nationales d'orientations en matière de sport de haut niveau, de développement des pratiques et de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation,
- d'une interministérialité centrée sur le monde éducatif avec le MEN et le MESR,
- de missions éducatives verticales ou transversales.

**Empêchons d'inscrire à l'héritage des JOP 2024, la disparition du Ministère des Sports !**

Dany BARBOZA

## LE SÉMINAIRE DE POITIERS

L'abandon du rôle primordial de l'État dans l'organisation du Sport dans notre pays a été confirmé lors du 3<sup>ème</sup> séminaire thématique sur la gouvernance du sport français, organisé à Poitiers le 1<sup>er</sup> juin.

**Consacré aux « moyens du développement », ce séminaire proposait d'aborder 3 thèmes :**

- Formation aux métiers du sport : la répartition des compétences et les complémentarités entre l'État, la branche professionnelle et les fédérations en matière de formation, l'enjeu du respect de la réglementation européenne.
- Les Cadres Techniques Sportifs.
- Financement, Fiscalité.

Notre représentant SNEP-FSU s'est inscrit sur la thématique des CTS.

La ministre Laura FLESSEL a honoré de sa présence les participants au moment de la restitution

des ateliers du matin, pour dire que « nous vivions un moment historique » et qu'elle avait « une vision » sur le sujet de la gouvernance. On attend encore d'en savoir plus sur ces 2 affirmations, un peu légèrement affirmées ! Une chose est sûre, l'avis des pratiquants n'est pas demandé, pas plus que l'avis des personnels techniques et pédagogiques de ce ministère. Il y a fort à penser que le coût de la pratique sportive en sera affecté et que, désengagement de l'État en matière de dotations oblige, des choix drastiques seront faits et les sinistrés d'aujourd'hui seront encore plus les sinistrés de demain, contrairement aux effets d'annonce inefficace (budget, emplois aidés, créations de postes, recours accentué au privé ou mission de service public du Sport sur la formation pour ne citer que quelques exemples). La démocratisation de l'accès aux pratiques sportives pour tous est loin d'être ac-

quise avec un tel modèle de gouvernance.

Les CTS ne sont cyniquement vus que comme un plus financier de l'État par les fédérations, mais le vrai « patron » de ces agents de l'État devrait être, de l'avis majoritaire des intervenants, le DTN. Les aspects juridiques inhérents à de tels choix, s'ils devaient voir le jour, en découleront naturellement. Se pose donc naturellement la question du périmètre qu'entend jouer l'État en matière de politique sportive.

Pour le SNEP-FSU, les citoyens ont leur mot à dire et les personnels techniques et pédagogiques aussi ; il y veillera.

Bien pensance oblige, chacun des acteurs du séminaire a donc défendu son pré-carré, en affirmant, la main sur le cœur, que la situation actuelle ne pouvait perdurer...

**Michel ROTENBERG**

## LE SÉMINAIRE DE CLÔTURE

Les premières conclusions du chantier sur la gouvernance du sport ont été présentées à l'INSEP le 10 juillet 2018, avant d'être soumises au Conseil de Ministres le 11 juillet, puis retravaillées lors d'un COPIL le 19 juillet. Mais seront-elles toutes retenues et quand seront-elles mises en œuvre ? Nul ne le sait.

### VOICI UN RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES :

#### DES ACTEURS PRÊTS A ÉVOLUER

##### Vers un mouvement sportif autonome et responsable

- Abandon de la tutelle de l'État, remplacée par un contrôle des conditions structurelles de la délégation
- Election des président(e)s de fédérations par les clubs
- Limitation du nombre de renouvellements
- Harmonisation des règles relatives à l'honorabilité des dirigeants

##### Des collectivités mieux coordonnées se dotant de spécialisations progressives

- Mise en place de la conférence du sport et de la conférence des financeurs
- Mise en cohérence autour d'un projet sportif territorial

##### Un monde économique en cours de déploiement

- Présence du monde économique dans l'agence, au niveau de la conférence du sport et de la conférence des financeurs
- Rendre possible le sport d'entreprise par la loi

##### Une administration de l'État transformée

- Suppression du CNDS
- Suppression du Conseil National du Sport
- Evolution du positionnement de la direction de sports et des services déconcentrés
- Elargissement progressif de la gouvernance des CREPS
- Mise en place d'un plan prévisionnel des emplois et compétences des cadres techniques
- Rattachement des CTS aux DTN et des objectifs contractualisés dans le cadre de la délégation

##### Vers une société inclusive des acteurs du sport pour les personnes handicapées

- Construction d'une stratégie pluriannuelle du sport handicap

#### UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FACILITATEUR

##### Un club sportif en capacité de s'adapter aux enjeux futurs

- Quantification de l'action bénévole au sein des politiques sportives
- Création d'une licence santé loisir
- Mise en place d'une licence temporaire interfédérale en milieu scolaire
- Mobilisation du crédit formation du Compte d'Engagement Citoyen

##### Des acteurs socio-sportifs et économiques mieux positionnés

- Inscription au RNCP d'une qualification socio-sportive
- Invitation des professionnels de la forme à créer un CQP mieux adapté à leur profession

##### Des gouvernances à affirmer pour

- La définition de la politique éducative sportive au niveau « PEDT nouvelle génération »
- L'intégration du sport dans les contrats de ville
- La systématisation d'une gouvernance territoriale du sport santé

##### Des moyens adaptés à la nouvelle gouvernance et ses enjeux

- Mise en place d'un principe de proportionnalité des professions réglementées
- Des diplômés d'État circonscrits au besoin de sécurité des pratiquants
- Recentrage des aides à l'emploi sur le métier de développeur

« Ils en rêvaient, Laura Flessel l'a fait ! ». A la fin des travaux, tels des vainqueurs saluant la perdante d'un match, les représentants du CNOSF, du CPSF, des régions de France, des maires de France et du MEDEF ont, chacun à leur tour, salué et remercié la ministre des sports « sans qui rien n'aurait été possible » !!!

Il y a encore beaucoup de zones d'ombre et les travaux doivent se poursuivre sous une autre forme, notamment dans leur déclinaison opérationnelle. L'avenir du ministère et de ses agents n'est pas complètement scellé et le SNEP-FSU se battra jusqu'au bout, aux côtés des agents, pour sauver nos statuts et missions.

**Gwénaëlle NATTER**



# DÉVELOPPER LE SPORT POUR TOUS ?

**A**lors que le CNDS, dont la mission principale est le soutien au développement du sport pour le plus grand nombre, a vu ses crédits diminuer et ses priorités recentrées en 2018, le gouvernement cherche des pistes pour développer la pratique sportive des français. Il a saisi le CESE (Conseil Economique Social Environnemental) pour qu'il lui propose des pistes pour « favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive » et a missionné 2 parlementaires sur la question de la « pratique sportive tout au long de la vie ». Ces rapports devraient alimenter le **projet de loi « sport et société »** annoncé pour 2019. Auditionné par le CESE le 16/05/18 et par l'un des parlementaires le 21/06/18, le SNEP-FSU a fait part de ses constats et propositions sur les équipements sportifs, la pratique obligatoire à l'école (du primaire à l'université) et la pratique volontaire dans les associations (affiliées).

Mais la formulation des saisines et la nature des questions posées nous laissent peu d'espoirs quant aux propositions qui figureront dans le rapport du CESE : territoires carencés et publics cibles semblent au cœur des préoccupations... mais aussi la pratique sportive « libre » et le sport dans un cadre privé marchand ! D'ailleurs, l'objectif de la France est d'augmenter de 3 millions son nombre de pratiquants, et non de licenciés. Mais

qu'est-ce qu'un pratiquant ? Comment en mesurer le nombre ? Dans certaines études, prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur est considéré comme pratiquer une activité physique et sportive ! Pour d'autres, il faut s'intéresser à l'achat de matériel sportif... On le voit bien, cet objectif est impossible à évaluer : on pourra aussi facilement démontrer, chiffres à l'appui, que l'objectif est atteint ou pas ! Il s'agit juste d'une stratégie de communication.

En réalité, ce qui se cache derrière ces annonces, c'est un nouveau projet de société, plus injuste et inégalitaire. Avec la disparition annoncée d'un service public du sport porté par un Ministère et l'impossibilité pour les collectivités de prendre le relais (cf. baisses de dotations), **ce sont les ménages qui mettront la main au porte-monnaie**. D'ailleurs, dans un reportage de France 2 sur le rapport CAP 22 (JT du 07/06/18), les journalistes rapportent les propos d'un haut fonctionnaire : « On fera une agence du sport pour préparer les Jeux Olympiques. Les collectivités locales se débrouilleront et les gens feront du sport dans les salles privées ».

Le SNEP-FSU refuse ces orientations et continue d'interpeller les décideurs politiques, à tous les échelons, sur la base de ses 10 propositions pour le sport. ■

*Gwenaëlle NATTER et Nathalie FRANÇOIS*

## PROPOSITIONS DU SNEP-FSU :

(EXTRAITS DES CONTRIBUTIONS ADRESSÉES AU CESE)

### Augmenter la pratique associative (MJS) :

- Augmenter les subventions attribuées aux associations sportives (nombre de bénéficiaires et montant), qu'il s'agisse des crédits CNDS ou BOP.
- Revoir les priorités concernant le subventionnement, en élargissant le périmètre des actions finançables et supprimer le seuil pour les crédits de fonctionnement (subvention minimale = 1 500 € actuellement).
- Remobiliser tous les PTP JS sur leurs missions statutaires de conseil et de formation, au profit du développement du sport pour le plus grand nombre (soutien aux associations et aux collectivités).
- Recruter à nouveau des professeurs de sport exerçant les missions de conseillers d'animation sportive (CAS) dans les services.

### Renforcer l'EPS et le sport scolaire (MEN) :

- Revoir les programmes EPS et les dispositifs d'évaluation certificative.
- Augmenter le temps de pratique effective dans le 1er et dans le second degré, proposer des UE sport obligatoires valorisées pour les étudiants.
- Améliorer la formation des professeurs des écoles en EPS.
- Renforcer le sport scolaire et universitaire avec des moyens financiers et humains.

### Augmenter le nombre d'équipements et installations sportives

- Doter chaque établissement scolaire d'au moins un équipement sportif, utilisable par les autres usagers en dehors du temps scolaire.
- Concevoir des équipements adaptés aux différents types de publics et de pratiques.
- Prévoir un plan national de financement pour la construction et la réhabilitation des équipements.
- Faciliter l'accès et l'entretien des équipements (gardienage), ainsi que leur animation par des éducateurs sportifs formés. ■





© Jean-Marie Hervio - KMSF

## Les comités techniques ministériels (CTM) du printemps

En ce printemps 2018 chahuté (mouvements sociaux, climat et météo) l'administration a convoqué 2 CTM Jeunesse et Sports (JS) et 1 CTM conjoint avec les Affaires Sociales (AS).

### 27/03 CTM CONJOINT JS+AS

Pour dénoncer le manque de considération des cultures ministérielles, la majorité des syndicats a boycotté cette réunion.

### 06/04 CTM-JS

- **Propos liminaire** : le SNEP-FSU a demandé un point d'étape sur l'ENVSJ et une réponse à son courrier signalant le taux des néo-titulaires resté à 80%.
- **ENVSJ** : la Direction des Sports indique les 3 pistes étudiées et précise le calendrier de concertation avec les syndicats et le Personnel qui, enfin, est pris en compte.
- **Indemnités** : la DRH embarrassée, explique que les corrections ne se feront qu'à n+1 ; levée de bouclier des syndicats sauf le SEJS (inspecteurs).

### 11/04 CTM CONJOINT JS+AS

- **Télétravail** : côté JS, ce dispositif est utile pour nos collègues administratifs, en apportant de la souplesse dans l'exercice de leurs missions, mais il ne peut pas concerner les PTP ni les IJS relevant de l'article 10 (autonomie dans l'organisation du travail)
- **Fusion des instances de dialogue social** : les syndicats sont opposés à ce projet qui donne davantage de pouvoirs aux hiérarchies locales et fragilise les droits des fonctionnaires. La 1<sup>ère</sup> fusion est actée sur les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) des contractuels doublement fragilisés. La DRH justifie les autres fusions (CT et CHSCT) par une pseudo-efficacité sur des problèmes comparables ; vote contre des élus du personnel, sauf la CFDT.

### 25/05 CTM-JS

Convoqué le même jour qu'une CAP des CTPS, les élus du SNAPS-UNSA ont dû se répartir entre les 2 instances, réduisant ainsi le nombre de votants au CTM à 7 (au lieu de 15) l'après-midi. L'administration, qui se dit tant attachée au dialogue social, ne devrait-elle pas balayer devant sa porte ?

Les ministres ne daignent pas présider leurs CTM, ce qui limite les réponses politiques et les décisions pour débloquent des sujets comme PPCR ; la ministre des sports était toutefois représentée par sa directrice de cabinet

- **Création d'une agence pour le sport** : les 15 élus ont eu besoin des 3 heures disponibles pour poser des questions sur l'organisation et le fonctionnement de Jeunesse et Sports.
- **Action Publique 2022** : point d'information (la synthèse est en cours)
- **Référencement des mutuelles** : malgré le choix entre les mutuelles historiques (MGEN et MGAS), la FSU s'est abstenue, car nous défendons le 100% Sécu, cette solidarité tant enviée à l'étranger.
- **Formation continue** : point d'information. La FPC devenue ONM (offre nationale métiers), n'a pas permis de mesurer une amélioration de l'adéquation entre l'offre (les stages de formation) et les référentiels métiers JS. L'attrait de ces formations se meurt ; volonté ?

Le SNEP-FSU, avec les autres syndicats de la FSU (EPA, SNASUB, SNPI, SNUTER) continue de porter, avec constance, les revendications des personnels pour préserver les spécificités JS, améliorer les conditions de travail, revendiquer l'exercice de missions techniques et pédagogiques dans un pôle interministériel éducatif, ... Pour que d'autres choix soient faits, votons massivement pour les listes FSU lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018. ■

Pierre-Yves DORÉ et Dany BARBOZA  
Élus SNEP-FSU au CTM JS

## DROITS TV DANS LE FOOTBALL : LES SUPPORTEURS EN PAIERONT LE PRIX !

Le 30 mai 2018, les « droits TV » de la Ligue 1 ont été attribués à l'agence espagnole MediaPro, pour un montant de 1,2 milliards d'euros pour la période 2020-2024 ! 5<sup>e</sup> à l'indice UEFA, le championnat de football français devient le 2<sup>e</sup> en matière de droits TV, loin derrière le championnat anglais. Les 20 clubs concernés peuvent se frotter les mains.

**Par contre, pour le public qui suit régulièrement le football, sport populaire par excellence, il faudra désormais payer 3 abonnements pour suivre :**

- la Ligue 1 : Mediapro et beIN Sports
- La ligue des champions : RMC Sport
- Le football féminin : Eurosport.

Mais « quand on aime, on ne compte pas ! ».

Pour l'instant, le service public conserve la coupe de France et la coupe de la ligue, mais les réductions budgétaires imposées au service public de l'audiovisuel sont telles, que France Télévision envisage de revendre ces deux compétitions.

Il est donc possible que, très prochainement, le football ne soit plus visible que sur des chaînes payantes.

Dans ces conditions, comment le jeune footballeur qui pratique tous les week-ends fera-t-il pour voir jouer ses joueurs préférés ? Et bien, il passera à la caisse. Pour une année, cela pourrait lui coûter 1 200 € (un mois de salaire au SMIC) !

Le football, qui se flatte tant du montant obtenu pour les droits TV, n'est-il pas en train de scier la branche sur laquelle il est assis ? L'État ne devrait-il pas intervenir ? Il pourrait notamment refuser toute dérogation à la loi Buffet\*, en stoppant net une déréglementation qui va à l'encontre de l'intérêt du milieu associatif et des sportifs et en conservant dans le giron du service public, la retransmission de certaines compétitions (coupe de France, football féminin) pour en assurer la visibilité et favoriser son développement pour le plus grand nombre. ■

Michel AUSTERLITZ

\*La taxe Buffet est une contribution de 5% sur la commercialisation des droits d'exploitation audiovisuels des compétitions sportives, au nom de la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur et elle alimente le CNDP. Pour information, elle est passée de 43,1 M € en 2011 à 39,3 M € en 2017.

# LES JOP SONT-ILS BONS POUR LE SPORT ?

**D**ans la suite du podcast « Les JOP sont-ils bons pour le sport ? », co-produit par Binge Audio et le SNEP-FSU, qui demandait son point de vue à Dominique Charrier (enseignant-chercheur à l'université de Paris Sud, STAPS), le comité de veille et d'étude des JOP 2024 a organisé, le 31 mai dernier, une soirée débat, portant sur l'héritage potentiel des jeux pour l'EPS et le sport scolaire d'une part et pour le mouvement sportif d'autre part. Le SNEP-FSU a posé cette question à Thierry Terret, délégué JOP 2024 pour les Ministères de L'Education Nationale et de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi qu'à Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, co-présidente de la FSGT (fédération affiliataire, 21<sup>ème</sup> fédération sportive en nombre de licenciés).

**Les débats ont traversé 3 thématiques :** les relations école/clubs, centre de gravité des leviers potentiels à activer selon le délégué ministériel ; les évolutions de la gouvernance du sport, particulièrement le renforcement des délégations des fédérations sportives et les effets sur les politiques publiques sportives, questions soulevées par la co-présidente de la FSGT ; les conditions nécessaires à la réduction des inégalités d'accès aux pratiques sportives en termes d'équipements sportifs, d'augmentation des horaires EPS à l'école, de formation des enseignants et cadres sportifs, de l'accompagnement des clubs au quotidien, sujets pointés par le SNEP-FSU.

Pour écouter le podcast : <https://www.binge.audio/les-jeux-olympiques-sont-ils-bons-pour-le-sport/> ■

Nathalie FRANÇOIS



## AU NOM DES SPORTIVES

Alors que la place des femmes dans la société est régulièrement questionnée, elle l'est plus récemment dans le monde du sport (média, gouvernance, économie etc.).

L'étude réalisée par le collectif Egal Sport apporte un éclairage sur la place donnée aux femmes et en particulier aux sportives, parmi la toponymie des installations sportives françaises. On y apprend notamment, qu'une majorité de structures (installations + équipements) est sans nom genré (91,36%). Collette Besson est la sportive la plus citée parmi les noms féminins d'installations. Il existe une corrélation entre les types d'installations ayant un nom féminin et la pratique licenciée. Les installations du XXI<sup>e</sup> siècle mettent davantage les sportives à l'honneur.

Cette étude propose en conclusion de donner de la visibilité aux sportives au travers de projets s'inscrivant dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour lire l'étude complète : <http://www.egalsport.com/documenta-tion/publications-egal-sport/>

# UN GROUPE DE TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A l'initiative de plusieurs parlementaires, dont A. Amadou, MG. Buffet, R. Juani-co, C. Rilhac, une première réunion s'est tenue le 27 juin dernier, afin d'entamer une réflexion collective sur l'héritage des JOP et plus généralement, sur l'avenir des politiques sportives en France. Invité à y participer aux côtés d'autres acteurs du sport (syndicats, élus locaux, représentants de fédérations sportives),

le SNEP-FSU a porté la nécessité de faire du sport un « fait culturel », de lui donner une place mieux reconnue dans la société, de ne pas le réduire aux seuls objectifs de santé, de développer la formation des cadres (enseignants, entraîneurs, dirigeants...), de construire en nombre des équipements sportifs dans des formats et des conceptions nouvelles, d'aider davantage les clubs de proximité, etc.

D'autres rencontres sont d'ores et déjà programmées à l'automne, afin d'organiser l'animation de débats publics, notamment au sein de l'Assemblée nationale.

L'« héritage » ne saurait attendre 2024. Des décisions politiques, y compris financières, doivent être prises dès 2019. Le SNEP-FSU agira en ce sens. ■

Nathalie FRANÇOIS



# LES CAP

A l'occasion de chacune des commissions paritaires, le SNEP-FSU a interpellé l'Administration sur différents sujets connexes : gouvernance du sport, retard dans la parution des textes sur la classe exceptionnelle, indemnités des PTP, recrutements,...

## Accès au corps des CTPS par voie de liste d'aptitude

(CETP DU 25/05/18 ET CAP DU 11/07/18)

Sur 259 candidatures de profs de sport répondant aux critères d'éligibilité, seules 5 nominations de CTPS sport étaient possibles.

Le SNEP-FSU a rappelé son mandat pour l'instauration de barèmes permettant d'assurer l'égalité de traitement entre collègues et la transparence dans les nominations. Sur cette base, il a proposé des collègues qui sont actuellement au dernier échelon de la hors classe des profs de sport, avec les différentes fonctions (CAS/CTS/FOR/encadrement) représentées. Ce classement permettait non seulement de proposer des collègues qui en retirent un bénéfice individuel avéré (gain de rémunération important grâce au reclassement), mais il était aussi favorable à l'ensemble de la profession car, la plupart des promu(e)s, ferait rapidement valoir leurs droits à la retraite, libérant ainsi des postes/promotions.

La DRH a refusé tout barème chiffré, indiquant qu'elle préférerait s'appuyer sur un « faisceau d'indices » et qu'elle veillait à proposer des agents exerçant les différentes fonctions du corps. Pourtant, l'administration a proposé 5 agents exerçant des missions dans le sport de haut niveau, tous franciliens à rayonnement national, plutôt jeunes et qui pourraient prétendre à la classe exceptionnelle. En plus, 2 d'entre eux ont bénéficié l'an dernier d'une promotion à la hors classe, au titre du « hors barème ». Comprenez qui pourra !



© Jean-Marie Hervio - KASP

## Hors classe des profs de sport

(CAP DU 21/06/18)

Prévue le 12 avril 2018, la CAP chargée d'examiner l'accès à la hors classe des professeurs de sport au titre de l'année 2018 n'avait pas pu se tenir, faute de quorum. En effet, le SNAPS-UNSA avait boycotté cette réunion, évoquant les « nombreux flous de la DRH des ministères sociaux, pour la CAP hors classe des PS et questions restées en suspens ». Le SNEP-FSU ne partageait pas cette appréciation et s'était présenté pour siéger, en vain.

Reconvoquée le 21 juin, il s'agissait de choisir 75 professeurs de sport sur les 1 115 promouvables. Il n'y avait aucun dossier à préparer, tous les agents qui étaient au moins au 7e échelon de la classe normale l'an dernier étaient automatiquement inscrits sur le tableau d'avancement. 7% d'entre eux pouvaient bénéficier d'un accès à la hors classe, soit 75 agents.

Refusant toujours les promotions hors barème, le SNEP-FSU a demandé que les 75 premiers au classement soient promus. Cette année, notre demande aurait pu aboutir car, dans les négociations PPCR sur la hors classe, la DRH avait proposé la suppression du « hors barème », mais a finalement accédé à la demande du SNAPS-UNSA pour son maintien.

90% des promotions ont été attribuées au barème (annexe 21 modifiée de l'instruction DRH/SD2D/2017/224) qui comprend l'ancienneté fonction publique (maxi 42 points), l'échelon détenu (maxi 25 points), la notation (maxi 23 points), l'avis du directeur (maxi 20 points) et les titres sportifs (max 5 points).

10% des promotions ont été accordées de façon discrétionnaire par l'administration, qui a toutefois accepté de modifier 2 noms par rapport à sa liste initiale, pour repêcher 2 ex-aequo au barème et 1 agent au parcours diversifié, qui est entré tard dans le corps. Pour autant, aucun formateur n'a été proposé, le SNEP-FSU l'a déploré.

## Mutations des PTP sport

Prévue le 21 juin 2018, le SNAPS-UNSA avait boycotté cette réunion, espérant ainsi faire accélérer la parution des textes sur la classe exceptionnelle. Le SNEP-FSU, qui est intervenu à plusieurs reprises et sous différentes formes pour faire avancer ce dossier - qui se trouve désormais dans les mains du Premier Ministre -, n'avait pas boycotté cette CAP pour que les collègues soient rapidement fixés sur leurs vœux de mobilité. Malgré la présence du SNEP-FSU, le quorum n'a pas été atteint et la CAP mouvement a été reconvoquée le 29 juin.



Les suppressions de postes annoncées en 2018 (52 PTP sport, dont 43 CAS) ont lourdement pesé sur le mouvement. En l'absence de perspectives sur les postes de CAS (seulement 11 postes déclarés officiellement « vacants »), une dizaine de professeurs de sport a même demandé un détachement dans le corps des CEPJ... du jamais vu !

### Sur les 127 profs de sport et CTPS ayant demandé une mobilité :

- 45 collègues obtiennent satisfaction : 28 CTS + 9 FOR + 8 CAS
- 3 enseignants d'EPS seront également accueillis en détachement sur des postes de CTS.
- 39 collègues sont inscrits sur des tableaux de mutations, ce qui signifie que si le poste de CAS visé est déclaré officiellement vacant (départ d'un PTP sport + demande du directeur pour le remplacer + accord du contrôleur budgétaire), alors le poste sera proposé au candidat classé 1 (puis au 2 en cas de refus du 1), sans qu'il soit nécessaire de repasser en CAP.

Le SNEP-FSU considère que les CAS, à l'image de leurs collègues CTS ou FORMATEURS, ont droit à une réponse claire à leurs vœux de mobilité, dès la fin de la CAP. Les ministres devraient savoir le nombre d'agents dont ils ont besoin pour mettre en place leur politique sportive sur les territoires. Et puisque ce sont désormais les directeurs régionaux qui gèrent leurs plafonds d'emploi, ils auraient dû être préalablement saisis par la DRH pour que nous sachions si on peut ou non procéder au remplacement d'un poste devenu vacant en cours de CAP.

A l'inverse, la DRH se dit attachée à ce fonctionnement qui présente selon elle, l'avantage de pourvoir des postes tout

au long de l'année. Mais c'est oublier un peu vite que les services, établissements et fédérations fonctionnent sur des années scolaires et que les projets avec les partenaires sont mis en place pour toute la saison. Contrairement à la Cohésion Sociale, Jeunesse et Sports n'est pas un ministère qui gère des dispositifs, avec des personnels interchangeables en cours d'année. Pour que le réseau JS fonctionne, il faut un mouvement des PTP sport où les affectations sont prononcées au 1<sup>er</sup> septembre. Pour y arriver, il suffit d'anticiper les départs / besoins, comme cela se faisait avant, avec des effectifs cibles par corps.

Pour consulter les comptes-rendus des CAP : <http://www.snepfusu.net/mjs/index.php>

Gwénaëlle NATTER,  
Yvan DAVID et Luc MARCHAL  
Commissaires paritaires SNEP-FSU

## DE L'USAGE DU BOYCOTT

Au SNEP-FSU, nous ne sommes pas opposés au principe du boycott. Il peut constituer un moyen de pression sur l'administration. Mais nous essayons de l'utiliser à bon escient, en essayant de prendre en compte les conséquences et impacts sur l'ensemble des collègues.

## INDEMNITÉS DES PTP

A chaque réunion avec le Ministère, dans les CAP et CTM notamment, le SNEP-FSU interroge l'Administration sur les questions indemnitaires. Selon les réunions, les réponses de la DRH sont tantôt porteuses d'espoirs, tantôt teintées de mauvaise foi. Mais le SNEP-FSU ne lâche rien !

Le SNEP-FSU maintient la pression pour obtenir la réévaluation indemnitaire des professeurs de sport et CEPJ nouvellement titularisés, ainsi qu'un rattrapage correspondant aux indemnités 2017 qu'ils auraient dû percevoir. Il demande aussi que les collègues ayant vu leur taux ramené à 80% à l'occasion d'une mutation, soient rétablis dans leurs droits. Certains chefs de service ont fait la même demande que les syndicats, mais ils n'obtiennent pas davantage de résultats. Comment faire pour réparer l'injustice dont sont victimes ces collègues ? La DRH ne répond pas ; elle s'engage juste à refaire le point en interne (entre le bureau qui gère les personnels et celui qui s'occupe des rémunérations) avant de revenir vers les élus du personnel.

Quant à réévaluer les indemnités de l'ensemble des PTP JS, le SNEP-FSU rappelle qu'un projet de texte a été présenté en CTM JS du 06 avril, avec un renvoi vers une annexe spécifique pour les personnels Jeunesse et Sports. Mais les textes officiels ne sont pas encore parus, alors que les compléments indemnitaires (CI et CIA) sont en principe versés sur les payes de juillet...

Selon la DRH, les compléments indemnitaires seront bien versés aux agents, selon les mêmes modalités que l'an dernier.

Mais pour les indemnités mensuelles, il n'y aurait pas eu de décision visant à revaloriser les indemnités... Hallucinant !

Ce point devrait toutefois être évoqué dans la réponse que nous fera la DRH.

Pour obtenir gain de cause et parce qu'un combat ne se gagne jamais seul, jouons collectif avec le SNEP-FSU !

Gwénaëlle NATTER



<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Service ou établissement d'affectation</b>		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			<b>Echelon (ou groupe pour les retraités)</b>		
	Mail			<b>Situation administrative (entourez ci-dessous)</b>		
	Téléphone fixe	FZR		Poste fixe	Temps partiel :	%
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		ProfEPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
	Disponibilité		Congès (parental...)			

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS. <b>Date et signature</b>
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>												
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>												
	1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3	
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €				
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €	

Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Autre contractuel (CDD)	30 €
Congé de formation	102 €

**Stagiaire non reclassé :** selon échelon de la catégorie d'origine.

**Temps partiel :** à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndiqués	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

### Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)

Inférieur à 1001 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €		

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	_____
	Prénom	_____
	Adresse	_____
	Compl. d'adresse	_____
	CP - Ville	_____
	Pays	_____
	Code IBAN	_____
	Code BIC	_____
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
 A :  
 Le :  
 Signature :

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.